

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 23 MARS 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 14 Mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 23 Mars 2017 à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur VERNOCHET.

**Etaient en outre présents** : MM. CASSIER, LAUREAU, SAIGNE, DUBAND, GROS, MESSOUSSA, BOUZAIENE, CALI, DI GANGI, LANG , MARTIN M, JEANDOT, GUIBERTEAU, MMES BONETTI, LEBEAU, BUGNAND, VALADE, JUSOT , JORDAN, LAUTISSIER, DESAUTEL, GENEVOIS, AMADO, PRETET .

En application du Code Général des Collectivités, Mme BOUILLOT a donné procuration à M. SAIGNE, Mme BADEY à Mme LAUTISSIER, M. JEUNEHOMME à M. CALI, Mme BURQUIER à Mme GENEVOIS.

Secrétaire de séance : M. CALI

Avant l'ouverture de la séance, une minute de silence est demandée par le Maire en hommage aux victimes de l'attentat perpétré à Londres.

Une discussion sur le projet de fermeture de l'école Jean de la Fontaine est engagée entre une délégation de parents d'élèves et les élus.

-----

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 16 Février 2017.

Après examen des rapports correspondants, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'article L2122-22 du C.G.C.T ;
- ADOPTE, par 23 voix pour et 6 abstentions le compte de gestion du Receveur Municipal ;
- DESIGNNE, à l'unanimité, Monsieur CASSIER, en tant que Président Spécial de séance en vue de l'examen et du vote du Compte Administratif 2016 ;
- ADOPTE, par 21 voix pour, 7 abstentions, le Compte Administratif Exercice 2016 ;
- ADOPTE, par 22 voix pour, 7 abstentions, l'Affectation du résultat 2016 ;
- ADOPTE, par 22 voix pour , 7 abstentions, le vote du Budget Primitif 2017 ;
- ADOPTE, à l'unanimité, le vote des taxes locales ;
- ADOPTE, à l'unanimité, la Dotation de Solidarité Urbaine au titre de l'exercice 2017
- ADOPTE, à l'unanimité, les chantiers d'été 2017 ;

.../...

- ADOPTE, à l'unanimité, les redevances pour fournitures scolaires ;
  
- ADOPTE, à l'unanimité, les propositions de subventions à hauteur d'un maximum de 600 € au Comité des Amis du Quartier de la Gare pour le cinquantenaire de l'association, et au Comité de Jumelage pour leur quarantième anniversaire ;
  
- ADOPTE, à l'unanimité la modification apportée au Régime indemnitaire des élus ;
  
- ADOPTE, à l'unanimité les taux de promotion pour avancements de grades ainsi que les modifications des appellations pour délibérations existantes ;
  
- ADOPTE, à l'unanimité, la dénomination de la nouvelle voie desservant le lotissement situé « Le Bois Daroux », à savoir Rue Louis Aragon ;
  
- ADOPTE, à l'unanimité la signature de la convention sur la territorialisation avec la Communauté Urbaine.

La séance est levée à 21 H 45 .



Le Maire,

  
J.Y. VERNOCHET